



**Séance du 23 SEPTEMBRE 2009**
**DELIBERATION N° BS 2009-09-26**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE : MARCHE DE « MISE A DISPOSITION DE MATERIEL, REMPLACEMENT DE BENNES ET TRANSPORT DES DECHETS »**

	L'an deux mil neuf, le vingt-trois septembre 2009 à 10 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.	
	15	9
	9	9
Mesdames : Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, José GIANCILI, Ange-Pierre VIVONI, Jean-Baptiste GIFFON et Jean-Louis MASSIANI.		
Mesdames : Messieurs : Ange ROVERE, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Pierre GIORDANI, Paul LIONS, Antoine GREANI et Paul GUIDICELLI.		
	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :	
	<b>Monsieur Gilles GIOVANNANGELI</b>	et publication (affichage) ou notification du :
	<b>16 septembre 2009</b>	Le Président
	<b>16 septembre 2009</b>	 François TATTI
Sous-Préfecture de CORTE <b>29 SEP. 2009</b> ACCUSE DE RÉCEPTION		

**Objet : Autorisation de signature: Marché de « Mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets »**

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur la procédure d'Appel d'offres ouvert qui a été lancée.

Le Bureau Syndical doit délibérer sur cette procédure en l'autorisant à signer le marché correspondant :

- Marché de Mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets (relance suite à infructueux).

Il précise qu'à la suite de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, relative aux procédures de passation des marchés publics, publiée au journal officiel du 7 juin 2005, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ce marché :

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**I - OBJET DU MARCHÉ**

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier concernant l'appel d'offres ouvert pour la mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets sur le territoire du SYVADEC.

**II - NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE**

Le service consiste en la mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets sur le territoire du SYVADEC.

Le marché est alloté comme suit :

- LOT 05 : Mise à disposition, remplacement de bennes et transport des déchets issus de la recyclerie de Viggianello
- LOT 07 : Mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets issus de la recyclerie de Moca Croce
- LOT 08 : Remplacement de bennes et transport des déchets issus de la recyclerie de Rezza

**III - ECONOMIE GENERALE**

Sous-Préfecture de CORTE

29 SEP. 2009

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 05 août 2009.

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 1 réponse relative au présent appel d'offres.

ACCUSE DE RÉCEPTION

La Commission d'appel d'offres a été réunie le 23 septembre 2009 à 09h30 afin de valider les candidatures et d'ouvrir les secondes enveloppes contenant les offres.

L'analyse des offres a été effectuée en CAO, et celle-ci a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Marché	Nom du titulaire	Montant annuel €HT	Montant annuel du marché €TTC
Lot 05 recyclerie de Viggianello	Corse EuroDéchets ZI de Caldaniccia 20501 Ajaccio	16 400,00 € HT (mini) 49 760,00 € HT (maxi)	17 302,00 € TTC (mini) 52 496,00 € TTC (maxi)
Lot 07 recyclerie de Moca Croce	Corse EuroDéchets ZI de Caldaniccia 20501 Ajaccio	8 930,00 € HT (mini) 35 760,00 € HT (maxi)	9 421,15 € TTC (mini) 37 726,80 € TTC (maxi)
Lot 08 recyclerie de Rezza	Corse EuroDéchets ZI de Caldaniccia 20501 Ajaccio	3 750,00 € HT (mini) 23 160,00 € HT (maxi)	3 956,25 € TTC (mini) 24 433,80 € TTC (maxi)

h

**Objet : « Autorisation de signature pour le marché de Mise à disposition de matériel, remplacement de bennes et transport des déchets. »**

Bien qu'étant la seule entreprise à avoir soumissionné sur ce marché, l'offre de la SARL Corse Eurodéchets était économiquement avantageuse au regard des critères du Règlement de Consultation.

#### **IV - DUREE DU MARCHE**

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois, par période d'un an.

#### **V- CHOIX DE LA PROCEDURE**

Compte tenu des montants prévisionnels du marché, la procédure est celle de l'Appel d'offres ouvert suivant les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La publicité d'attribution du marché sera envoyée suivant l'article 40 du Code des Marchés Publics au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché nécessaire avec le candidat choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**09 membres présents,  
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec les candidats qui ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corte, le 23 septembre 2009  
Extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
François TATTI



Sous-Préfecture de CORTE  
29 SEP. 2009  
ACCUSE DE RÉCEPTION